

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE AVÉ MARIA

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'établissement de l'école Avé Maria, tenue au local 141, mardi le 26 novembre 2019 à 18h30.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Sont présents :

Madame Stéphanie Gendreau, parent
Madame Anne-Marie Bourgeois, parent
Madame Édith Provençal, parent
Madame Annie Beauchemin, soutien
Madame Mélanie Dubé, responsable du service de garde
Monsieur Michel Gévry, enseignant
Monsieur Brian Kent, enseignant
Madame Amey-Lee Martel, enseignante
Madame Lysianne Bergeron, parent
Madame Martine Thibault, parent
Monsieur Charles Raîche, directeur

Sont absents :

Monsieur Patrick Giroux, parent
Madame Lyne Morin, enseignante

Il y a quorum.

Stéphanie, présidente, procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h32 et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Amey Lee Martel et secondé par Anne Marie Bourgeois d'accepter l'ordre du jour tel quel.

22CE1920-017

Adopté à l'unanimité

3. Parole au public

Aucun public

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 16 octobre 2019

Il est proposé par Lysianne Bergeron et secondé par Michel Gévry d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

22CE1920-018

Adopté à l'unanimité

5. Loi 40

Monsieur Charles Raîche, nous présente le document sur la loi 40 qui a été présenté aux directions d'école dernièrement lors d'une réunion.

6. Révision budgétaire

Monsieur Charles Raîche, directeur, présente la révision budgétaire ainsi que la confirmation à l'égard des mesures budgétaires dédiées et protégées en reddition de compte au ministère pour l'année 2019-2020 :

CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent

prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Que le conseil d'établissement de l'école Ave Maria confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15011,15015,15023, 15025, 15103, 15230, 15084, 15186

Il est proposé par Lysianne Bergeron et secondé par Amey-Lee Martel d'accepter cette révision ainsi que la confirmation des mesures telles que présentée.

22CE1920-019

Adopté à l'unanimité

7. Projet éducatif

Charles nous présente le projet éducatif qui devra être présenté prochainement. Charles devra déposer un moyen par objectif d'ici la fin novembre. Les enseignants ont été consultés à ce sujet.

8. Consultation

8.1 Acte d'établissement

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant l'Acte d'établissement de l'école Ave-Maria. Le CE est en accord avec l'acte d'établissement 2020-2021 tel que présenté.

8.2 Plan triennal

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant le Plan triennal de l'école Ave-Maria. Le CE est en accord avec le plan triennal 2020-2021 tel que présenté.

8.3 Détermination des services éducatifs

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant la détermination des services éducatifs 2020-2021. Le CE est en accord avec le document présenté.

8.4 Règles et critères d'inscription

Monsieur Charles Raïche fait la lecture du document présentant les règles et critères d'inscription. Le CE est en accord avec le document présenté.

9. Campagne de financement

Charles nous fait un compte rendu de la campagne de pain Richelieu.

Charles informe que nous avons fait un profit de près de 3700 \$. Une somme de 677 \$ de plus sera remise à l'école pour l'achat de livres chez Buropro pour les classes du 1^{er} cycle.

La distribution s'est très bien passée puisque la participation des parents bénévoles fut importante.

10. Parole aux enseignants

Aucune information

11. Parole à la communauté

Aucune information

12. Rapport du Service de garde

Mélanie nous informe qu'une subvention permet dorénavant de donner des collations aux élèves du service de garde en fin de journée ou de faire des activités en lien avec l'alimentation.

Plusieurs élèves sont venus aux activités des dernières journées pédagogiques. (Tempêtes)

Deux membres du personnel du service de garde sont présentement en arrêt de travail. Cela a occasionné plusieurs changements au niveau du personnel.

13. Rapport de l'OPP

Aucune information.

14. Rapport du délégué comités de parents

Aucune information. Patrick étant absent.

15. Rapport de la direction

15.1 EHDAA

Charles informe les membres qu'il y a eu ajout d'heures pour les deux TES et que nous avons dû engager une PEH également pour combler un ajout d'heures de service pour un besoin spécifique d'élève.

15.2 Activités défis et récompenses.

Les élèves pourront bénéficier d'une demi-journée d'activité récompense le 5 décembre prochain.
Film, activité au gymnase, chocolat chaud et maïs éclaté au menu.

15.3 Pratique d'évacuation en cas d'incendie et confinement barricadé.

La pratique pour le confinement barricadé aura lieu très bientôt.

15.4 Gestion des forts

Charles proposera bientôt aux enseignants une nouvelle gestion des forts afin d'améliorer les chicanes sur la cour d'école.

15.5 Comité environnement

Nous sommes toujours en processus pour former un comité d'environnement et de permettre le compostage à l'école.

15.6 Permis d'alcool

Charles nous informe qu'il n'est plus nécessaire d'avoir un permis d'alcool lors des petits sociaux du personnel. La seule

règle à respecter c'est que le tout doit se faire en dehors des heures où il y a des élèves à l'école.

16. Correspondances

Aucune correspondance

17. Questions diverses

Aucune question

18. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Michel Gévry et appuyé par Annie Beauchemin de lever l'assemblée à 21h10.

22CE1920-020

Adopté à l'unanimité

Président(e)

Direction